

13299



Distr.: LIMITEE

E/ECA/TCD/57
17 mars 1988

FRANCAIS
Original: ANGLAIS



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU
COMITE DE COORDINATION INTERINSTITUTIONS
SUR LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES
TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS
EN AFRIQUE**

Kinshasa (Zaïre), 14 - 15 mars 1988



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Distr.: LIMITEE
E/CN.A/TD/151
17 mars 1988
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU
COMITE DE COORDINATION INSTITUTIONNELLE
SUR LA DECEMNIE DES NATIONS UNIES POUR LES
TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS
EN AFRIQUE

Kinshasa (Zaire), 14 - 15 mars 1988

A. ORGANISATION

1. La deuxième réunion extraordinaire du Comité de coordination interinstitutions de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique s'est tenue les 14 et 15 mars 1988 à Kinshasa (Zaïre). Cette réunion était organisée conformément à la décision prise par le Comité à sa onzième réunion ordinaire tenue à Ouagadougou.

B. PARTICIPATION

2. Etaient présents à cette réunion les représentants des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales africaines ci-après: La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT), l'Union africaine des chemins de fer (UAC), l'Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et l'Union du fleuve Mano.

3. Ont également pris part à la réunion, en qualité d'observateurs, les représentants du Burkina Faso, de la Guinée et du Zaïre.

C. OUVERTURE DE LA REUNION

4. Dans son allocution d'ouverture, le Citoyen Mulamba Musambayi, Secrétaire d'Etat aux transports et communications a d'abord souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé la décision prise par le Comité à Ouagadougou pour la tenue de cette réunion extraordinaire afin de mettre au point le rapport d'évaluation de la Décennie.

5. Il a souligné que, sur le plan national, les transports constituaient un secteur stratégique pour le Zaïre en raison de l'immensité du territoire zaïrois (2 345 000 km²), et que le Conseil exécutif n'avait cessé de manifester son soutien à ce secteur aux niveaux sous-régional et régional et avait à cet effet apporté son appui total au lancement de la Décennie à Kinshasa en 1977, pris part à toutes les réunions de la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification et soutenu des actions communes dont entre autres la réhabilitation du chemin de fer du Benguela.

6. Le Citoyen Mulamba a précisé que sur la base de l'évaluation de cette première Décennie, des recommandations appropriées devaient être formulées aussi bien pour la poursuite du développement des transports et communications en Afrique que pour la sauvegarde des acquis de cette Décennie.

7. Il a souhaité plein succès aux travaux de ces assises et a déclaré ouverte la deuxième réunion extraordinaire du Comité.

D. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (Point 2 de l'ordre du jour)

8. La réunion a adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après:

Lundi 14 mars 1988

10 H - 12 H

Inscription des participants au Palais du Peuple

15 H - 15 H 30

Séance d'ouverture : Allocution du Secrétaire d'Etat aux transports et communications

15 H 30 - 18 H

- Présentation du rapport d'évaluation de la Décennie

- Discussions

Mardi 15 mars 1988

9 H - 12 H

- Discussions (Suite)

- Recommandations

12 H

- Déjeuner

18 H - 20 H

- Adoption du rapport

- Clôture de la réunion

Examen du Rapport de synthèse de l'évaluation de la Décennie

9. Un représentant du secrétariat a présenté le document E/ECA/TCD/55 intitulé "Rapport de synthèse de l'évaluation de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique".

10. Il a indiqué que la CEA avait révisé le rapport conformément aux suggestions faites par le Comité de coordination interinstitutions à sa 11^e réunion tenue à Ouagadougou. On s'est efforcé de tenir compte de l'ensemble des observations faites par les membres du Comité. C'est ainsi que les résultats et l'impact de la Décennie étaient présentés dans des chapitres séparés et que les recommandations avaient été reformulées et ramenées à cinq. Une recommandation avait été ajoutée, intitulée "Autres considérations pertinentes".

11. Le représentant du secrétariat a ensuite informé la réunion que tous les rapports modaux, à l'exception de celui sur les services postaux, avaient été établis. Il a également souligné la contribution de la Décennie au développement des transports et des communications en Afrique, notamment aux niveaux des politiques, de la mise en place d'institutions, de la coopération, de la mobilisation des ressources et du développement des différents sous-secteurs.

12. En conclusion, il a remercié le Comité pour sa contribution à la mise en oeuvre de la Décennie en général, et à la réalisation de l'évaluation en particulier.

13. La réunion a reconnu que le rapport présenté par la CEA prenait en compte les principales observations faites à Ouagadougou lors de la 11^e réunion du Comité. Toutefois, les participants ont apporté certaines corrections, notamment:

- a) Au paragraphe 130, il faudra lire "près de 13 milliards" au lieu de "plus de 12 milliards...";
- b) Au paragraphe 164 iv) il faudra lire "Aussi aucun plan directeur régional n'a été élaboré, sauf pour les télécommunications où le projet PANAFTEL représente le plan directeur régional et pour l'aviation civile qui dispose d'un plan régional de navigation aérienne".

14. Les participants ont réaffirmé la nécessité d'avoir une deuxième Décennie précédée d'une période préparatoire de deux ans. A cet effet, ils soumettent, par l'intermédiaire de la réunion des experts, les recommandations suivantes à la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification:

Recommandation 1: Proclamation d'une deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique.

Au cours des neuf dernières années, les principaux buts et objectifs de la Décennie des transports et des communications en Afrique ont été poursuivis et, dans une certaine mesure, atteints. La principale contribution de la Décennie au développement de l'Afrique a été de doter le continent d'une stratégie régionale pour le développement des transports et des communications, conçue pour favoriser la croissance économique ainsi que la coopération et l'intégration sociales, culturelles et économiques. Etant donné le caractère durable de ces activités et le fait que la première Décennie a permis de mettre en place une base solide, il serait approprié que soit proclamée une deuxième Décennie, au cours de laquelle seraient poursuivis les activités et les acquis de la première. A cet égard, il est recommandé:

- a) Que les principes et les objectifs de la stratégie globale soient réaffirmés et renforcés, pour mieux servir de cadre au développement et à la planification des transports et des communications en Afrique;
- b) Que le principe d'une deuxième Décennie soit accepté par la Conférence des ministres de la CEA ainsi que par la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, et que cette deuxième Décennie soit proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU,
- c) Que la deuxième Décennie couvre la période 1991-2000, qui sera considérée comme une phase intermédiaire dans un programme à long terme visant la réalisation complète des objectifs globaux d'intégration physique du continent.

Recommandation 2: Conserver l'expertise et l'expérience acquises au cours de la première Décennie, en maintenant et en reconduisant les organes statutaires et les agents d'exécution.

La première Décennie constitue une expérience non seulement originale mais aussi unique en matière de programme à long terme des Nations Unies. Les enseignements que l'on peut en tirer sont d'une importance capitale pour une deuxième Décennie. Au cours de la présente Décennie, on a pu élaborer des stratégies, mettre en place des structures et créer des conditions qui ont permis l'exécution du programme. Il est donc nécessaire que la deuxième Décennie bénéficie des mêmes atouts.

A cet égard, il est recommandé:

- a) Que soient réaffirmés le rôle et les responsabilités de la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification, ainsi que ses fonctions d'organe de décision permanent pour l'exécution du programme de la prochaine Décennie;
- b) Que la CEA soit de nouveau désignée comme organe directeur de l'exécution du programme de la deuxième Décennie et que les tâches suivantes lui soient confiées:
 - i) Elaborer le programme de la deuxième Décennie, en collaboration étroite avec les organisations intergouvernementales sous-régionales et régionales, les institutions spécialisées de l'ONU et les institutions africaines et internationales compétentes;
 - ii) Harmoniser, coordonner et suivre l'ensemble des activités menées, dans le cadre de la Décennie, par elle-même et par les autres organisations;
 - iii) Assurer la cohérence et l'harmonie des projets régionaux ou sous-régionaux ainsi que des éléments des plans nationaux de transport et de communications et des projets liés à la stratégie globale et au programme de la Décennie;
 - iv) Assurer les services de secrétariat dans le cadre de l'exécution du programme.
- c) Que le Comité de coordination interinstitutions soit reconduit, que sa composition soit étendue aux représentants des usagers et des opérateurs, et que son rôle d'organe technique de la Décennie rendant compte à la Conférence des ministres, soit renforcé.

Recommandation 3: Prévoir une période préparatoire de deux ans entre la fin de la première Décennie et le lancement de la deuxième.

La préparation et l'exécution du programme de la première Décennie ont été pénalisées par le manque d'expérience et la préparation insuffisante du programme. Compte tenu de l'expérience acquise, il semble impérieux de consacrer le temps nécessaire à la préparation minutieuse du programme de la deuxième Décennie. A cet égard, les Etats africains devront fournir à la CEA toutes les informations nécessaires. En outre, étant donné que la première Décennie a, dans plusieurs milieux, suscité un intérêt certain qu'il convient de maintenir, la phase préparatoire permettra de faire connaître les résultats obtenus dans la mise en oeuvre de la première Décennie et d'instaurer un débat propice au lancement réussi de la deuxième Décennie.

Il est donc recommandé qu'une période de deux ans (1989-1990) soit prévue, ayant pour objectifs:

- i) L'élaboration d'un plan à long terme de développement des transports et des communications en Afrique, couvrant la période 1991-2010;
- ii) L'élaboration d'un programme d'activités détaillé pour la deuxième Décennie (1991-2000).
- iii) L'instauration de mécanismes d'exécution du programme de la Décennie.

Recommandation 4: Elaboration du programme de la deuxième Décennie.

La CEA, en étroite collaboration avec les autres organismes de l'ONU et les organisations intergouvernementales africaines compétents, entreprendra les activités suivantes durant la phase préparatoire de deux ans:

4.1. a) Collecte des informations nécessaires, dans le but:

- i) De procéder à une évaluation finale du programme de la première Décennie;
 - ii) D'élaborer un programme prioritaire spécial comprenant les projets régionaux, sous-régionaux et/ou nationaux à caractère sous-régional ou régional qui sont encore pertinents mais qui n'avaient pas reçu de financement et/ou qui n'ont pas été exécutés durant la première Décennie.
- b) Actualisation et harmonisation des projets prioritaires de chaque sous-secteur des transports et des communications, jugés importants dans le programme de la deuxième Décennie, l'accent étant mis sur les projets régionaux, sous-régionaux ou nationaux à incidence sous-régionales, tels que contenus dans:

- i) Les plans nationaux de transport et de communications;
- ii) Les programmes de transport et de communications des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales;
- iii) Les programmes de transport et de communications des organisations africaines et internationales spécialisées.

4.2. Avoir des consultations avec d'autres institutions ou organisations qui mettent en oeuvre des programmes de la Décennie, aux fins d'un échange de vues et de données d'expérience qui peut être utile pour la préparation et l'exécution de la deuxième Décennie.

4.3. En collaboration avec les autres membres du Comité de coordination interinstitutions, accélérer la formulation de politiques régionales ou sous-régionales, de programmes de développement et de schémas directeurs pour chaque mode de transport et de communication, ainsi que des schémas directeurs intégrés pour les secteurs des transports et des communications, en tenant compte des facteurs suivants:

a) Les plans et programmes devront être basés sur le développement de couloirs régionaux favorisant ou destinés à favoriser la réalisation des objectifs à long terme de la stratégie de Monrovia et du Plan d'action de Lagos.

b) Les priorités clairement définies, telles que contenues dans les plans régionaux ou sous-régionaux, les programmes des institutions spécialisées membres du Comité de coordination interinstitutions ou les plans nationaux; ces plans devraient prévoir des programmes à court, moyen et long terme.

- c) La nécessité d'un programme minimal cohérent, devant être exécuté durant la période spécifiée;
- d) Un mécanisme élaboré et adapté pour l'exécution des volets régionaux ou sous-régionaux du programme, indiquant les crédits disponibles et les sources de financement;
- e) Des indicateurs pertinents permettant de mesurer l'état de réalisation du programme;
- f) Les recommandations pertinentes faites durant la première Décennie mais non appliquées et dont la mise en application peut contribuer positivement à la préparation et l'exécution de la deuxième Décennie.

Recommandation 5: Création de nouveaux mécanismes pour l'exécution du programme et renforcement de ceux qui existent.

- a) Création d'un comité de mobilisation des ressources comprenant notamment le PNUD, la Banque mondiale, l'OUA, la CEE, la BAD, la BADEA, les ACP; la CEA assurera les services de secrétariat. Ce comité devra renforcer la coopération entre ses membres et amener les autres institutions financières à participer au financement d'études et de projets conformes à la stratégie globale;
- b) En collaboration avec les gouvernements et les membres du Comité de coordination interinstitutions, mettre en place des comités de coordination nationaux, chargés des tâches suivantes:
 - i) Suivre dans chaque pays l'exécution des projets, politiques, programmes et schémas directeurs modaux et sous-sectoriels, qui sont conformes à la stratégie globale;
 - ii) Coordonner les activités et les flux d'informations, avec le secrétariat de la Décennie.
- c) Créer, pour les sous-secteurs qui n'en disposent pas, de nouvelles associations ou organisations regroupant les professionnels et/ou les opérateurs;
- d) Le Comité de coordination interinstitutions devra se réunir au moins deux fois par an au cours de la période préparatoire, pour:
 - i) Examiner des propositions soumises par le secrétariat de la Décennie;
 - ii) Conseiller le secrétariat sur la formulation des recommandations à soumettre à la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification;
- e) La Conférence des ministres devra se réunir au moins une fois durant la période 1989-1990, afin d'examiner les recommandations qui lui sont soumises et concernant la mise en oeuvre de la stratégie globale durant la deuxième Décennie.

Recommandation 6: Autres considérations pertinentes

Financement de la deuxième Décennie: responsabilité des Etats africains

a) Etant les principaux bénéficiaires d'un programme qui leur incombe au premier chef, les Etats africains se doivent de consacrer à la deuxième Décennie davantage de ressources financières qu'à la première et de respecter plus strictement les priorités établies en matière d'exécution de projets;

b) Les recommandations détaillées et spécifiques relatives à chaque mode de transport et de communications et contenues dans les rapports modaux, devront être soigneusement étudiées et incorporées dans le programme de la deuxième Décennie, permettant ainsi de mieux faire face aux problèmes de transport et de communications que connaît l'Afrique.

Adoption du rapport

15. Le projet de rapport rédigé par le secrétariat de la CEA a été adopté sans modifications.

16. Prenant la parole pour clôturer la réunion, le Chef de la Division des transports, des communications et du tourisme de la CEA, qui avait présidé la réunion extraordinaire du Comité de coordination interinstitutions, a félicité les membres du Comité pour le travail de haut niveau abattu en un temps record. Il a fait remarquer que durant la Décennie, le Comité n'avait cessé d'apporter sa contribution en se réunissant régulièrement et en soumettant aux ministres africains des transports, des communications et de la planification des propositions et des recommandations concrètes. Il a souhaité que le Comité continuât à fonctionner dans le contexte proposé par le rapport d'évaluation. Il a émis le vœu de compter sur une participation active et agissante des membres du Comité aux travaux de la réunion des experts et de celle des ministres, travaux qui allaient se dérouler à Kinshasa dans les jours suivants.

Enfin, il a déclaré close la deuxième réunion extraordinaire du Comité de coordination interinstitutions chargé de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.